



PROTOCOLE SANITAIRE

"ON REPREND EN FAISANT ATTENTION A SOI ET AUX AUTRES"

Basé sur le protocole du ministère des sports du 28-11-2020 en vue

De la reprise des mineurs le 15 décembre 2020

MESURES GENERALES

ATTENTION, CE PROTOCOLE EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE MODIFIÉ EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DES MESURES SANITAIRES.

Les organisateurs doivent être équipés de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (et des intervenants) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement

L'aération par ouverture des fenêtres doit impérativement être réalisée en permanence, à minima ouvertes en grand à plusieurs moments de la journée.

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Les responsables légaux sont informés préalablement à la reprise d'activité du mineur, des modalités d'organisation de cette activité et de l'importance du respect des gestes barrières par eux-mêmes et leur(s) enfant(s) à l'arrivée au sein de la structure.

Ils sont également informés :

- Des conditions de fonctionnement de la structure organisatrice ; en l'occurrence le CSNB
- De leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation de gel hydro-alcoolique et l'usage du masque, utilisation des poubelles, etc.) ;
- Du fait qu'il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants ainsi qu'une gourde/bouteille d'eau
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte (la température doit être inférieure à 38° C)
- de l'obligation de déclarer sans délai à l'éducateur sportif en charge de l'encadrement du groupe de mineurs, la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est le mineur qui est lui-même positif
- de la procédure et des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un mineur ou un personnel.
- Les vestiaires collectifs demeurent fermés ; les jeunes doivent arriver au club en survêtement ou vêtus chaudement pour pouvoir se couvrir à l'issue de la séance.

A l'arrivée :

- Les PRATIQUANTS accèdent à la salle par l'entrée principale et se dirigent ensuite vers la salle où se déroule l'activité.
- A chaque entraînement, une liste de tous les adhérents présents et émargement de l'entraîneur (réfèrent COVID ou membre du bureau présent à l'entrée du gymnase).
- Seuls les entraîneurs ou membres du bureau sont habilités à s'introduire dans les locaux de rangement ou réserve.
- Port du masque obligatoire pour TOUS dans les circulations et sanitaires.
- Respecter les sens de circulation Entrant / Sortant.
- Se désinfecter les mains avant l'entrée du gymnase.
- Uniquement les pratiquants ont le droit à l'accès du gymnase.
- Le matériel est désinfecté après chaque entraînement.
- Arriver directement en tenue sur le site et changer de chaussures dans le hall.
- Ne prendre à la main que son propre matériel.
- AUCUN ACCES aux vestiaires (sauf pour les compétitions), seul un accès régulé aux sanitaires est autorisé.

Pendant l'entraînement :

- La règle des deux mètres entre pratiquants ne s'impose qu'en dehors de la pratique. Elle est assouplie (les 2m ne s'imposent pas) lorsque la pratique, par sa nature même, ne le permet pas.
- Respecter la distanciation appropriée pour les pratiquants entre les exercices, les séquences.
- Lorsque le ballon est à usage collectif, le ballon et les mains des pratiquants doivent être désinfectés avant et après la pratique.
- Règle de distanciation de 2m pour l'entraîneur.

A la fin de l'entraînement :

- Lavage des chasubles après chaque utilisation.
- Port du masque obligatoire pour TOUS – adultes et **enfants dès 6 ans**
- Désinfecter le matériel et ses mains.
- L'entraîneur veille à ce que ses pratiquants sortent ensemble en respectant le sens de circulation et les distances de sécurité.

Lors des rencontres :

- L'entraîneur et les pratiquants sur le banc peuvent être dispensés du port du masque, sous réserve du respect des règles de distanciation. Il est en revanche obligatoire pour les autres personnes présentes sur le banc.
- Port du masque obligatoire pour tous les officiels présents à la table de marque pendant la rencontre, statisticiens inclus.
- Si une des deux équipes ne respecte pas le protocole sanitaire lors d'une rencontre non officielle (y compris avec une équipe d'un autre pays), aucun arbitre n'officiera, même s'il a été désigné au préalable ; les frais de déplacement des officiels seront à la charge de l'organisateur ; cette situation n'est normalement pas possible pour une rencontre officielle. Des mesures fédérales pourront être prises (ouverture d'un dossier disciplinaire)
- Pour le public : Port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans
- Éviter les animations et toutes actions protocolaires ne permettant pas l'application des mesures de prévention et le respect des gestes barrière en vigueur (serrage de mains à l'entrée des joueurs sur le terrain, remise de trophée en fin de match etc....)
- Dès lors que la situation sanitaire le permettra, une buvette pourra se tenir en avec une distanciation physique, en se désinfectant les mains avant et après chaque client et en privilégiant le paiement par carte bancaire.

Pour rappel :

L'ensemble des règles, les « gestes barrières », identifiées lors du confinement sont applicables :

- ↺ Se laver très régulièrement les mains
- ↺ Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- ↺ Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- ↺ Respecter un mètre minimum de distance avec ces interlocuteurs
- ↺ Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- ↺ Port du masque obligatoire pour TOUS les usagers dans l'établissement.